

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 AOUT 2008

L'an deux mil HUIT, le VINGT DEUX AOUT à 21 heures,
Le conseil municipal de la Commune de Dolmayrac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe BERTRAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/08/2008.

En exercice : 15 - **Présents** : 13 - **Votants** : 14

ETAIENT PRESENTS :

MM Philippe BERTRAND, Vincent LEGO, Mme. Martine ROBA, MM. Bernard RABIN, Thierry LAPICOREE, Mme. Delphine OLLIVON, Mr. Thierry BUTIN, Mme. Nathalie MORALES, MM. Jean-Pierre MAYER, Serge DOMENGET, Mme Laure CANTIN, Mme. Laure MALGAUD, MM. Gilles GROSJEAN, Alain AUDEVAL,

ABSENTS EXCUSES : Michel VAN BOSSTRAETEN, Mme Laure MALGAUD.

Pouvoir : Mme Laure MALGAUD à Mr. Gilles GROSJEAN.

ABSENT: Mr. Thierry LAPICOREE.

Secrétaire de séance : Madame Martine ROBA.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ACQUISITION PARCELLE au lieu-dit « Cantète »

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, l'acquisition d'une parcelle au lieu-dit « Cantète » appartenant à Monsieur RABIN Bernard :

Parcelle cadastrée : _ section A n° 1287 d'une superficie de 52a 83ca (ancienne situation)

Dit qu'il est proposé à Monsieur RABIN Bernard l'acquisition par la commune de la parcelle, lieu-dit « Cantète », cadastrée section A 1453 (Nouvelle situation) d'une superficie de 10 ca pour 1 Euro symbolique,

Considérant l'accord des membres du Conseil Municipal pour l'acquisition de cette parcelle,

Considérant l'accord de Monsieur RABIN Bernard sur la proposition de la commune ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE A l'unanimité**

- L'acquisition de la parcelle au lieu-dit « Cantète », cadastrée section A n° 1453 (nouvelle situation) d'une superficie totale de 10 ca, appartenant à Monsieur RABIN Bernard ;
- Dit que cette parcelle sera vendue à la commune par Monsieur RABIN Bernard pour 1 Euro symbolique ;
- D'autoriser Monsieur le Maire pour signer toutes pièces devant intervenir à cet effet ;
- Dit que les crédits nécessaires pour le paiement de cette dépense sont inscrits au budget primitif 2008.

C.C.V :
RAPPORT ANNUEL 2007 SUR LE SERVICE D'ELIMINATION DES
DECHETS

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil de la transmission de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Villeneuvois du rapport annuel 2007 sur l'élimination des déchets ménagers de la CCV, établi conformément à l'article L 5211-39 du CGCT.

Ce rapport précise la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ainsi qu'un historique des modalités d'exécution de ce service par les communes membres de la CCV.

Rappelle aux membres de cette Assemblée de la possibilité qui leur a été offerte de consulter ce rapport en mairie.

Demande de valider les informations qui leur ont été communiquées.

**Oùï la communication de ce rapport par Monsieur le Maire,
Après avoir pris connaissance des informations mises à leur disposition,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,**

- **CONSTATE** que le service ci-dessus énuméré a bien été rendu pour la Commune.

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR
Suite au renouvellement du Conseil

La décision a été prise à la réunion du Conseil le 4 avril 2008.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE **POUR LES SINISTRÉS DU LOT ET GARONNE.**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Président de l'Amicale des Maires de Lot et Garonne, faisant appel à la générosité et à la solidarité envers les habitants de certaines communes du département qui ont été particulièrement éprouvés, suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues en juin 2008 sur certaines communes du département (Estillac, Roquefort, Brax, Moirax, Laplume, Aubiac...) provoquant d'importants dégâts. Dit qu'une subvention exceptionnelle pourrait leur être accordée sur le compte « sinistrés » de l'Amicale des Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 13 voix POUR 50€ de subvention, 1 voix POUR 100€ de subvention,

DECIDE :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 50€ aux sinistrés du département de Lot et Garonne,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents pour le paiement devant intervenir à cet effet,
- Dit que les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont inscrits au BP de l'exercice en cours.

AFFAIRES DIVERSES

DEMANDE DE SUBVENTION.

Le comité départemental du mémorial d'Indochine demande la participation de la Commune à l'édification d'un mémorial en hommage aux Lot et Garonnais morts pour la France pendant la guerre d'Indochine.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité,

- De ne pas participer à ce projet.

RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement de 2009.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article V,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,**

- La création d'un emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 2004, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison ;
- d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période du 15 janvier 2009 au 14 février 2009.

VENTE DES BUREAUX D'ECOLE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal, qu'après avoir investi pour l'école de nouveaux bureaux pour les élèves, les anciens bureaux pourraient être vendus aux parents d'élèves entre autre.

Dit que le montant du bureau vendu pourrait être de 30€ l'unité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,**

- de vendre les anciens bureaux de l'école aux parents d'élèves qui en exprimeront le souhait,
- Fixe le prix du bureau à 30€.
- Autorise Monsieur le Maire, à encaisser le montant des bureaux et à signer toutes pièces devant intervenir à cette recette.

CONTRAT DE MAINTENANCE Matériel informatique

Un contrat de maintenance de matériel est proposé par SOS ASSISTANCE (Allez et Cazeneuve).

Les membres du Conseil demandent une autre proposition : à Mr. DURAND, installé à DOLMAYRAC.

REMERCIEMENTS DE Yohan BARTHAU.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil, des remerciements de Mr BARTHAU pour la générosité de leurs dons, qui lui a permis de participer à la 7^{ème} coupe du monde Universitaire de Rugby à XIII, en Australie.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Information est donnée aux membres du Conseil, que le rapport est à leur disposition au secrétariat de la Mairie, et sera présenté au prochain conseil pour en délibérer.

PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTE - OPERATION *« Un fruit pour la récré »*

La Commission « école » travaillera dessus, pour la rentrée scolaire, voir avec les maîtresses.

PROJET TRAVAUX 2009 **Secrétariat Mairie - école - cantine**

Le projet « école » sera transmis aux membres du Conseil, afin que chacun puisse donner son idée.

A- Il est donné aux membres du Conseil le compte rendu des commissions :

- 1 – « Cantine école » du 10/06/2008, par Mr.
- 2 – « Relation des Associations » du 17/06/2008, par Mr. RABIN
- 3 – « Bâtiments communaux » du 07/04/2008 et du 02/07/2008, par Mr. LEGO.
- 4 – « Conseil d'école » du 24/06/2008, lu par Monsieur le Maire.

B – Info, sur les membres retenus à la commission communale des impôts directs :

Commissaires titulaires :

- LEGO Vincent
- ROBA Martine
- PEJEAN Michel

Commissaires suppléants :

- LAPICOREE Thierry
- MARCENAT Delphine
- MARCHESAN Alain

- BARTHAU Colette
- MARIA Yolande

MORALES Nathalie
RABIN Bernard

C – Demande de Mme OLLIVON (MARCENAT).

Pouvoir acheter une partie du chemin communal partageant sa propriété. Il lui est demandé de faire une demande écrite.

D – Journée du Patrimoine :

Mme CANTIN contactera Monsieur JULLIOT pour sa participation.

**Aucune autre question n'étant posée,
La séance est levée à 0 H 10.**